



CDC PODENSAC
Communauté de Communes



Tarifs 2012 & calendrier des collectes

Déchets ménagers

RÉDUIRE, TRIER, ECONOMISER

www.cc-podensac.fr



Edito

Philippe Meynard

Président de la CDC
Maire de Barsac, Conseiller Régional d'Aquitaine
philippe.meynard@cc-podensac.fr

Avant toute chose, un grand Merci ! Merci de déjà grandement adhérer au dispositif de la Redevance Incitative dans la gestion des déchets ménagers. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : - 30% de déchets dans les bacs « bordeaux », + 16% de tri sélectif dans les bacs « verts », + 20% de déchets recyclés à la déchèterie, + 12% d'apport volontaire de verre dans les colonnes prévues à cet effet, et déjà près de 1600 composteurs livrés pour 2000 foyers équipés. C'est un excellent début !

Le moment est venu de transformer ces efforts en économies sur le budget des familles. Après la phase de rodage du système, la facturation au poids et à la levée entre en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Vous ne payerez désormais que pour les déchets réellement produits par votre foyer.

Pour vous permettre d'intensifier vos efforts de tri, la collecte sélective au travers des bacs « verts » retrouve un rythme hebdomadaire, et ce dès la mi-décembre. Un projet de création d'une seconde déchèterie implantée au sud du territoire est à l'étude. Sa concrétisation en 2012 sera un moyen supplémentaire de valoriser les déchets recyclables au plus près des habitants, et ainsi de protéger l'environnement tout en réalisant de nouvelles économies sur le traitement des déchets ménagers.

Tarifs, serrure en option sur les bacs, commande de composteur, achat de sacs prépayés, calendriers des collectes, coordonnées de vos interlocuteurs, ... ce guide a été préparé pour répondre à l'ensemble de vos attentes et des questions que vous pouvez vous poser.

Avec Dominique FAUBET, Vice-président en charge de l'environnement et des déchets ménagers, nous demeurons à votre disposition, et vous assurons de nos très cordiales et dévouées salutations.

La redevance incitative

Le système de redevance incitative mis en place par la CDC de Podensac prend en compte trois composantes : coût du service, nombre de levées et poids des déchets.

Abonnement aux services :



- Ramassage des encombrants une fois par mois en porte à porte
- Accès à la déchèterie de Virelade
- Collecte du tri sélectif
- Collecte des colonnes à verre en apport volontaire
- Collecte des ordures ménagères et traitement des déchets par l'usine d'incinération en fonction du prix à la tonne.
- Traitements administratifs
- Mise à disposition, remplacement et entretien des bacs

La pesée et la levée informatisées



Changement d'adresse

La redevance étant directement adressée au nom rattaché au numéro d'identification du bac rouge, les personnes qui déménagent doivent obligatoirement signaler leur départ auprès de leur mairie afin de cesser la facturation. De même, les personnes nouvellement arrivées doivent se manifester auprès de leur mairie afin de leur attribuer les conteneurs nécessaires à la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif.

La tarification



Les tarifs 2012 présentés dans le tableau ci-dessous sont basés sur une estimation de 150 kilos de déchets par personne et de 24 levées par an (12 levées sont déjà incluses dans la part fixe).

Tarifs de la redevance 2012

Capacité Bac rouge	Composition du foyer	PART FIXE		ESTIMATION PART VARIABLE			Redevance 2012 TOTAL TTC
		Levées incluses	Coût Abonnement	Poids déchets ménagers	Levées incluses	Coût estimé	
120 L	1	12	60 €	150 kg	12	38.40 €	98,40 €
	2	12	110 €	300 kg	12	65.40 €	175,40 €
	3	12	130 €	450 kg	12	92.40 €	222,40 €
240 L	4	12	145 €	600 kg	12	119.40 €	264,40 €
	5 et +	12	155 €	750 kg	12	146.40 €	301,40 €
660 L	Gros Utilisateurs	12	520 €	2400 kg	12	443.40 €	963,40 €

Coût unitaire : Prix au kilo → 0,18 € / Prix à la levée → 0,95 €

Exemple pour un foyer de 3 personnes

Redevance Estimation 2012	PRODUCTION DE DÉCHETS POUR L'ANNÉE 2012			Régularisation Facture 2013
	Production réelle	Poids relevé	Nombre de levées	
222.40 €	=	450 Kg	24	0 €
222.40 €	-	383 Kg	18	- 17,76 € Poids = -12.06 € / Levées = -5,70 €
222.40 €	+	500 Kg	36	+ 20,40 € Poids = 9 € / Levées = 11.40 €

La facturation

• 5 factures ou prélèvements par an, d'un montant identique, seront envoyés en février, avril, juin, août et octobre.

La régularisation, en fonction des déchets produits, sera effectuée en février 2013. La part variable de la redevance 2013 sera basée sur le poids réel et le nombre de levées constatés en 2012. La redevance sera ajustée tous les ans en fonction de l'exercice précédent.

Les options

Pour commander une serrure, acheter des sacs prépayés, réserver un composteur : **faire la demande auprès de la CDC** contact@cc-podensac.fr

05 56 76 38 00

La serrure

Pour installer une serrure sur le bac rouge, s'inscrire à la CDC. Une commande groupée est ouverte jusqu'au 15 janvier 2012 pour bénéficier de tarifs avantageux. Les serrures seront installées à domicile entre le 02 janvier et 29 février 2012 par la société QUADRIA. Un rendez-vous sera convenu avec le prestataire pour qu'il puisse accéder au bac le jour de sa venue.



Avant le 15 janvier 2012

Serrure montée sur place
Commande groupée
Prix → 16€ TTC

À partir du 1^{er} mars 2012

Livraison d'un bac monté avec serrure
Commande groupée
Prix → 26€ TTC

Possibilité de paiement par courrier adressé à la CDC de Podensac - 23, place Paul-Doumer 33720 Barsac - **Chèque libellé à l'ordre du Trésor Public**

Les sacs prépayés



Des sacs marqués sont disponibles à la CDC. Leur utilisation doit rester exceptionnelle pour des surproductions ponctuelles et familiales d'ordures ménagères (repas de famille, fêtes de fin d'année...). Le prix d'achat du sac inclus le coût de la collecte (pesée et levée). Il ne doit pas être mis dans le bac rouge mais être déposé à côté. Chaque sac ne doit pas excéder 15 kilos.

Prix → 2€ le sac Vendus par lot de 5

Le composteur

Une grande partie de vos déchets ménagers peut se transformer en compost utilisable pour vos plantations. Pour les déchets de jardin en grosse quantité (taille de haies, etc...) il est préférable de les déposer à la déchèterie.

Prix → 10€ l'unité



Consignes de tri



Le bac vert pour la collecte du tri sélectif



Corps gras

Bouteilles alimentaires

Briques alimentaires

Flacons de produits d'entretien

Emballages métalliques, aérosols ...

Cartons, journaux, magazines



Le bac rouge pour la collecte des ordures ménagères

Ne sortir son bac que lorsque qu'il est plein.
Les bacs sont présentés couvercle fermé, poignées tournées vers la voie.
Les déchets déposés en vrac ou dans des sacs autour des bacs ne seront pas collectés, hormis les sacs prépayés.



Le composteur pour réduire les ordures ménagères

Déchets de jardin

Déchets de cuisine

Déchets de maison



JETER SANS
bouchons, capsules, couvercles



Bouteilles



Pots et bocaux



Déchèterie de Virelade

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi 13 h - 18 h
Samedi 8 h 30 - 18 h
Dimanche 8 h 30 - 13 h

Le Relais

Pensez aussi à recycler vos vêtements et textiles !

A Barsac : A proximité des écoles

A Illats : Dans le bourg derrière l'Eglise

Entre Virelade et Arbanats : Chemin Danseperré - Chemin de Hontière

A Podensac : 79, cours du Maréchal-Foch

05 57 95 60 60

lerelaisgironde@le-relais.net
www.lerelais.org/Gironde

Encombrants

Les encombrants sont collectés tous les mois, sur appel téléphonique auprès de la COVED

0800 132 232

Les jours de collecte

TRI SELECTIF
Retour à la collecte hebdomadaire à partir du **19 décembre 2011**

> Sortir le bac vert la veille au soir

> Sortir le bac bordeaux la veille au soir

Tri sélectif

Collecte hebdomadaire

Lundi	→ Saint-Michel-de-Rieufret Virelade - Podensac
Mardi	→ Landiras - Illats
Mercredi	→ Pujols - Arbanats - Portets
Jeudi	→ Barsac - Guillos - Budos
Vendredi	→ Cérons - Preignac

Ordures ménagères

Collecte hebdomadaire

Lundi	→ Preignac - Budos - Guillos Pujols-sur-Ciron
Mardi	→ Podensac - Cérons
Mercredi	→ Landiras
Jeudi	→ Illats - Barsac Saint-Michel-de-Rieufret
Vendredi	→ Portets - Virelade Arbanats

Planning de rattrapage des collectes

La collecte des ordures ménagères n'est pas effectuée les jours fériés. Elle est rattrapée dans les 48h suivantes selon le tableau ci-dessous.

Jours de rattrapage		Ordures Ménagères	Tri Sélectif
Lun. 9 avril	→ Mer. 11 avril Mar. 10 avril	→ Preignac → Pujols - Budos - Guillos	
Mar. 1 ^{er} mai	→ Mer. 2 mai Ven. 4 mai	→ Podensac - Cérons	→ Illats - Landiras
Mar. 8 mai	→ Mer. 9 mai	→ Podensac - Cérons	
Jeu. 17 mai	→ Mer. 16 mai Ven. 18 mai	→ Barsac → Illats - St-Michel-de-Rieufret	
Lun. 28 mai	→	Jour de solidarité collecte normale	
Mer. 15 août	→ Ven. 17 août	→ Landiras	
Jeu. 1 ^{er} nov.	→ Mer. 31 oct. Ven. 2 nov.	→ Barsac → Illats - St-Michel-de-Rieufret	
Mar. 25 déc.	→ Mer. 26 déc. Ven. 28 déc.	→ Podensac - Cérons	→ Illats - Landiras
Mar. 1 ^{er} janv.	→ Mer. 2 janv.	→ Podensac - Cérons	



**Communauté de Communes
du Canton de Podensac**

12 rue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque
33720 Podensac

www.cc-podensac.fr

05 56 76 38 00

Un doute, une question sur les déchets,
infos et astuces sur les gestes éco-citoyens

Ambassadrice du tri

06 24 99 24 13

Avec le concours financier de :

